

## FICHE DE DESCRIPTION DE POSTE VACANT

### 1) POSTE EN CONTRAT LOCAL

### 2) DEFINITION DU POSTE : PROFESSEUR -DOCUMENTALISTE

#### **Nature des fonctions :**

#### **- Accueillir les élèves au CDI (Centre de Documentation et d'Information)**

Le professeur-documentaliste accueille les élèves du collège et du lycée durant les heures d'ouverture du CDI.

#### **-Enseigner la recherche et la maîtrise de l'information**

Le professeur-documentaliste initie les élèves du collège et du lycée aux ressources, méthodes et outils de la recherche documentaire, en coordination avec les autres enseignants, ainsi que lors de la venue des élèves au CDI sur leur temps libre. Il leur montre comment sont classés les documents, leur apprend à les trouver à partir d'une base de données, à les comprendre et à les exploiter afin de préparer un exposé, un cours ou pour s'informer sur un sujet qui les intéresse. Il guide aussi les élèves dans leurs recherches sur Internet, les aide à se repérer dans les informations collectées, à en évaluer la qualité et la fiabilité.

Il accueille les classes de 6<sup>e</sup> dans le cadre de l'AP pour une initiation à l'utilisation des ressources documentaires et numériques.

Il intervient pour les élèves de collège et de lycée notamment sur les questions de recherche documentaire et de bibliographie.

Il mène des actions et s'associe à des actions d'autres enseignants d'enseignement aux médias et à l'information.

#### **-Gérer le fonds documentaire**

Maître de son fonds documentaire, le professeur-documentaliste le classe avec rigueur. Il gère les emprunts et les restitutions d'ouvrages par les élèves.

Responsable de son budget, il gère les abonnements aux journaux, les achats de livres, de BD, de revues, de supports multimédias. Imprimés, audiovisuels ou numériques, tous ces documents doivent répondre aux besoins des élèves (travail scolaire, orientation ou même de loisirs) et des programmes scolaires.

#### **-Contribuer à l'ouverture culturelle**

Seul ou en collaboration avec l'équipe enseignante, le professeur-documentaliste met en place des actions visant à favoriser l'ouverture des élèves à la culture artistique ou scientifique : rencontre avec des artistes, ateliers autour de la lecture, des médias, d'œuvres cinématographiques... Il peut aussi organiser des sorties, comme une séance de cinéma, la visite d'un musée, la participation à une conférence. Il s'appuie sur les ressources locales (Institut français, bibliothèques, associations...).

#### **- Contribuer aux actions pour l'orientation scolaire**

En collaboration avec le professeur en charge de l'orientation (PRIO) et les professeurs principaux, il concourt à l'organisation des différents événements de l'année prévus au titre du parcours Avenir.

Au CDI, il gère le fonds documentaire « Orientation » (brochures ONISEP, information sur les études supérieures...) à destination des élèves.

## Connaissance de la langue allemande :

EXIGEE

SOUHAITABLE

**Diplômes requis :** les candidats titulaires d'un CAPES seront prioritaires. Un niveau MASTER I au minimum est exigé.

## Compétences requises :

### -Sens de l'accueil et pédagogie

Au contact permanent des élèves, le professeur-documentaliste doit posséder des qualités d'accueil et d'encadrement et se montrer pédagogue.

### - Compétences informatique

- Maîtrise des logiciels de bureautique
- Connaissance des technologies de l'information et de la communication
- La maîtrise de BCDI/e-sidoc serait un atout.

### - Capacité à travailler en équipe

Le professeur-documentaliste met les ressources du CDI à disposition des élèves et des autres enseignants et les assiste dans l'utilisation de celles-ci. Il doit savoir analyser les demandes et proposer les réponses appropriées, être capable de mobiliser les compétences externes ou internes pour finaliser ses projets. Il lui faut aussi faire preuve de curiosité intellectuelle et s'intéresser à toutes les disciplines.

### - Goût pour la littérature, notamment de jeunesse, et bonne culture générale

## 3) CONDITIONS : CDD 1 an

### 3.1 Horaire : 39 h/semaine

### 3.2 Congés : selon calendrier scolaire en vigueur dans l'établissement

### 3.3 Date de prise de fonction : 01/09/2019